



## Georges Ibrahim Abdallah a entamé sa 33ème année de détention en France

Par [Jacques Kmiecik](#)

Mondialisation.ca, 31 octobre 2016

[Investig'Action](#) 30 octobre 2016

Région : [L'Europe](#)  
Thème: [Loi et Justice](#)

**Il s'agissait du temps fort d'une semaine internationale de mobilisation. Ce samedi 22 octobre 2016, 400 personnes ont défilé jusqu'au centre pénitentiaire de Lannemezan, dans les Pyrénées, pour exiger la libération de Georges Ibrahim Abdallah (1). Deux jours plus tard, le partisan communiste libanais y entamait sa 33e année de détention en France. Il est l'un des plus anciens prisonniers politiques d'Europe. Rencontre avec Suzanne Le Manceau du Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah (CLGIA) basé en région parisienne.**

### **Quand est né le CLGIA et dans quels buts ?**

Il s'est formé en juin 2004. Il regroupe des militants de divers horizons politiques, conscients que seule la lutte organisée et conséquente peut arracher les militants révolutionnaires des prisons. Le Collectif impulse et organise des actions dans le but de populariser et de mobiliser autour de la cause de Georges Abdallah, en respectant son identité politique tout en mettant en avant son combat communiste, anti-impérialiste et antisioniste. Auparavant, il existait un groupe de soutien au sein du Secours rouge belge. A présent de nombreux groupes en France et dans le monde militent pour la libération de Georges Abdallah.

### **Vous avez, dans le cadre de la « campagne unitaire », appelé à un rassemblement à Lannemezan ce samedi 22 octobre 2016. Quel bilan en tirez-vous ?**

La « campagne unitaire », lancée à la suite de la manifestation à Lannemezan l'an dernier, avait pour but de coordonner toutes les initiatives locales et d'intensifier les luttes pour exiger la libération de notre camarade. Dans ce sens nous sommes satisfaits de l'importance de ce rassemblement. Il reflète le travail militant des groupes locaux. En témoigne la présence pour la première fois d'un cortège de jeunes de Saint-Denis et de gens qui ne connaissaient pas Georges Abdallah auparavant.

Dans le cadre de cette « campagne unitaire, », une semaine internationale d'actions avait été imaginée. Elle a vu naître beaucoup d'initiatives en France (Île de France, Lyon, Marseille, Grenay, Bordeaux) mais aussi en Italie, en Espagne, au Liban, en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Palestine occupée, en Turquie, en Tunisie, en Grèce, en Autriche, en Irlande...

L'exigence de libération de notre camarade s'enrichit de la multiplicité de la mobilisation et de la diversité de son expression (2).



*Suzanne Le Manceau (CLGIA), André Delcour et Jacques Vergès*

### **Vous avez donc le sentiment que cette exigence grandit en France et dans le monde ?**

Oui. Georges Abdallah est de plus en plus connu et reconnu. Il a été nommé citoyen d'honneur de trois villes : Calonne Ricouart, Grenay, dans le Pas-de-Calais, et Bagnolet, dans la banlieue parisienne, en 2012 et 2013. Il a reçu le prix « Frantz Fanon » en 2014 et il est président d'honneur des Rouges Vifs et du Front uni des immigrations et des quartiers populaires (FUIQP).

Mais l'acharnement militant n'est pas la seule raison à ce succès. Le lien indispensable entre le combat de Georges - sa résistance à l'oppression carcérale et à l'acharnement judiciaire, son combat pour la libération de la Palestine, sa solidarité exprimée avec tous les peuples en lutte - et l'engagement dans nos luttes actuelles contre la répression policière, contre la régression organisée des droits des travailleurs, contre toutes formes de colonisation, contre le racisme, contre les guerres qui jettent à la mer des milliers de migrants, contre la politique impérialiste de nos gouvernements qui n'engendre que guerre, misère et pauvreté, ce lien se fait de plus en plus sentir autour de nous en France mais aussi de par le monde.



*Sur le balcon de la mairie de Grenay*

### **Georges Ibrahim Abdallah a fait appel de la décision de la Justice de ne pas le libérer. Qu'en est-il ?**

La cour de cassation s'est prononcée en septembre dernier. Elle a rejeté le pourvoi formé par Georges Abdallah en février 2015. Sa dernière demande de libération déposée en mars 2014 avait été rejetée en novembre par le tribunal d'application des peines. Puis un appel rejeté également.

Les raisons invoquées sont toujours les mêmes. A celles-ci s'ajoutent que le statut de prisonnier politique n'existant pas en France, il est exigé de Georges Abdallah de suivre la procédure habituelle réservée à tout détenu demandeur d'une libération conditionnelle. Soit une semi-liberté d'un an minimum avec un emploi et rentrer en prison tous les soirs, soit le port d'un bracelet électronique. Or il était question d'une libération-expulsion vers le Liban dont il est originaire.

Un décret d'expulsion que Monsieur Valls, alors ministre de l'Intérieur, n'a pas voulu signer en 2013. Et pourtant Georges Abdallah s'est engagé à quitter le territoire français et à ne plus y revenir. Les autorités consulaires du Liban se sont elles engagées à le prendre en charge dès sa sortie jusqu'à son arrivée au Liban.



### **Comment expliquez cet acharnement des gouvernements français successifs de le maintenir en détention ?**

Les gouvernements français successifs, qu'ils soient de droite comme de gauche, ont une justice de classe que l'on veut nous faire croire indépendante. Au regard des interventions connues et dénoncées des élus étasuniens auprès de nos ministres en 2003 et en 2012, qui n'acceptaient pas la libération de Georges Abdallah prononcée ces deux années-là par les tribunaux, nous n'avons aucune illusion à ce sujet. Dernièrement, Monsieur Urvoas, actuel ministre de la Justice, a donné publiquement Georges Abdallah comme exemple de perpétuité réelle (qui n'existe pas normalement en France...).

Mais voilà, Georges Abdallah ne se renie pas depuis plus de 32 ans. Et le but des démarches judiciaires, est de substituer au prisonnier politique, un docile criminel repentant. Il ne suffit pas que leurs organisations combattantes n'existent plus, ils leur faut gommer de la mémoire collective toute trace qui pourrait faire lien avec une contestation légitime contemporaine. Tant que le prisonnier se comporte en militant révolutionnaire, la justice bourgeoise lui dénierait tout aménagement de peine. Et en plus... son principal combat ayant toujours été, jusqu'à nos jours, la libération de la Palestine, on comprend bien pourquoi on le maintient en prison...

### **Vous lui rendez visite régulièrement à Lannemezan. Dans quel état d'esprit est-il ?**

Depuis 8 ans je le visite régulièrement. J'ai toujours vu un homme debout, un résistant communiste acharné et courageux, intelligent, cultivé, chaleureux, très respecté des surveillants et de ses codétenus, très au fait de l'actualité politique de notre pays, du sien mais aussi du reste du monde, particulièrement là où se déroulent des luttes d'émancipation.

### **Quelles sont désormais les perspectives de mobilisation pour sa libération ?**

Puisqu'il est vain de penser désormais à une issue judiciaire, la mobilisation à venir doit s'élargir, se renforcer en s'appuyant toujours plus sur un contexte de lutte global. Pour ce faire, il faut unir nos forces et multiplier les actions (3) de façon à renverser le rapport de force et faire en sorte que Georges Abdallah soit, pour ses geôliers à la tête des États, plus encombrant prisonnier que libre. Et nous nous y emploierons.

**Jacques Kmiecik**

#### **Notes:**

1. Arrêté en 1984, ce militant des Forces armées révolutionnaires libanaises (FARL) a ensuite été condamné à perpétuité pour complicité dans les assassinats, en 1982, de deux diplomates, agents de la CIA et du Mossad, les services secrets israéliens, l'Américain Charles Robert Ray et l'Israélien

Yacov Barsimantov. Georges Ibrahim Abdallah est libérable depuis 1999.

2. Sur la mobilisation, voir aussi le site du CGLIA : <http://liberonsgeorges.over-blog.com>

3. A l'invitation du Collectif de soutien à la résistance palestinienne (CSRP 59), Suzanne Le Manceau et Jean-Louis Chalenset, son avocat, seront au théâtre de la Verrière (28, rue Alphonse Mercier) à Lille, le mardi 8 novembre 2016 de 18 à 22h 30 dans le cadre d'une soirée de soutien à Georges Ibrahim Abdallah. La chanteuse engagée Dominique Grange donnera un concert pour l'occasion.

La source originale de cet article est [Investig'Action](#)  
Copyright © [Jacques Kmiecik](#), [Investig'Action](#), 2016

---

Articles Par : [Jacques Kmiecik](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)